



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 27 REPRESENTES : 02</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 6 décembre 2022</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 19 décembre 2022</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Pauline BRESSE, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Caroline BRULEY, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET.</i></p> <p><i>Étaient représentées : Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Madame Catherine CLAVEL, Mme Audine FRECKMANN ayant donné pouvoir à M. Eric FUSS.</i></p>
--	---

Délibération n°28
Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER

Objet : Antenne Réseau de chaleur – Secteur du Clos - Autorisation de signature des marchés

La lutte contre le réchauffement climatique est plus que jamais au cœur des préoccupations de la commune. L'accélération du déploiement des énergies renouvelables nécessite des investissements financiers.

Le réseau de chaleur de la commune permet d'utiliser plusieurs sources d'énergies dont la biomasse et la chaleur fatale d'UGITECH.

La SEM4V, bailleur social, est demandeur pour le raccordement de 5 bâtiments du quartier du clos pour 2 sous stations. 117 appartements sont concernés.

Pour ce faire, il est nécessaire d'effectuer les travaux de raccordement de ces nouvelles sous-stations.

Aussi, conformément aux articles L 2123-1 et R 2123-1 1 du Code de la Commande Publique (CCP) et afin de procéder aux travaux de raccordement une consultation a été lancée le 20 octobre 2022 selon la procédure adaptée avec publication d'un avis d'appel public à la concurrence via le profil acheteur de la Commune et parution dans un journal d'annonces légales.

Les entreprises intéressées par ce projet ont été invitées à déposer leur offre dématérialisée pour le 17 novembre 2022.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés aux conditions financières suivantes :

Lot n°1 –Terrassement et VRD :
Pour un montant maximum de 64 000 €

Lot n°2 – Réseau de chaleur et sous-stations :
Pour un montant maximum de 250 000 €

La commission « Achats » se réunira afin d'examiner ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer les marchés concernant les travaux de réseau de chaleur Secteur du Clos selon les conditions financières citées ci-dessus.**
- **Autorise M. le Maire ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20221212-20221212_DE28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Publication : 19/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

